

Partie 3

La révision du PPA

Objectifs de la révision du PPA

À la suite de cette évaluation, la révision du PPA a donc été engagée.

Ce nouveau PPA se veut plus partenarial que les précédents, en incluant davantage les citoyens et les acteurs du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Il se veut aussi plus transversal, par une approche globale des interactions influençant les émissions de polluants, non uniquement par secteurs d'activité mais en agissant sur tous les leviers possibles.

Les enjeux de santé publique invitent à élaborer un PPA ambitieux, en visant non plus seulement le respect des seuils réglementaires, mais les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus stricts et plus bénéfiques pour notre santé.

Objectifs de la révision :

- Porter une ambition à la hauteur des enjeux de santé ;
- Co – construire un plan d'actions pour respecter les valeurs limites dans les délais les plus courts possibles ;
- Tenir compte de l'évaluation ;
- Agir en complémentarité avec le projet de territoire ;
- Prendre en compte les évolutions réglementaires depuis 2014.

Le PPA approuvé comportera :

Un diagnostic prospectif à 5 ans

Un volet de mesures réglementaires mises en œuvre par arrêtés préfectoraux

Un volet de mesures volontaires définies, concertées et portées, dans les domaines qui les concernent, par les collectivités territoriales et les acteurs locaux

Des outils de suivi du futur PPA

Une évaluation environnementale stratégique

Processus en cours (méthode, zone d'étude)

ÉTAPES : l'élaboration du PPA se déroule en plusieurs étapes :

1

Diagnostic du territoire

un état des lieux de la qualité de l'air, en Identifiant précisément les enjeux à traiter en lien avec les différents polluants, tout en tenant compte des spécificités du territoire

2

Ateliers de travail

avec la métropole de Strasbourg et les acteurs du territoire afin d'identifier des défis, objectifs et initier des pistes d'actions du PPA, suite au diagnostic approfondi (en 3 temps)

Concertation préalable du public

pour affiner l'articulation entre les mesures à mettre en place et les enjeux identifiés par les citoyens

3

Finalisation plan d'action

En tenant compte des avis exprimés par tous les Acteurs et citoyens au cours des différentes phases de concertation (enquête publique, etc.)

4

Validation du nouveau PPA



PÉRIMÈTRE :

ce nouveau PPA s'appliquera sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, soit les 33 communes de la métropole

Achenheim, Bischheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Kolbsheim, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaefolsheim, Osthoffen, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, La Wantzenau, Wolfisheim.

CONCERTATION PRÉALABLE

Dans le cadre de la révision du PPA, une concertation préalable du public est réalisée.

Objectifs

- informer le public sur l'état de la qualité de l'air et les actions entreprises pour l'améliorer
- recueillir les attentes, les avis et les propositions des citoyens afin d'améliorer le plan d'actions du PPA de Strasbourg

Cadre réglementaire

Il s'agit d'une concertation aux modalités libres, conformément aux modalités décrites dans la [déclaration d'intention](#) du 7 juin 2021 publiée sur le site de la préfecture du Bas-Rhin. Elle est organisée en application de l'article L.121-17 du Code de l'environnement.

Comment contribuer ?

Ce dossier de concertation est disponible sur le site de la DREAL Grand Est afin d'informer le public sur l'état des lieux de la qualité de l'air, sur le

projet de révision du PPA, et sur les pistes d'actions de ce nouveau plan de protection de l'atmosphère.

Ce dossier de concertation est complété par :

- un questionnaire en ligne faisant office de registre en ligne pour la concertation, permettant à chacun de s'exprimer sur les enjeux du PPA et les pistes d'actions ;
- des documents annexes qui détaillent les informations synthétisées dans le dossier de concertation.

Calendrier

- **17 septembre au 15 octobre 2021** : concertation préalable du public
- **17 septembre 2021** : ouverture du registre en ligne
- **15 octobre 2021** : clôture du registre en ligne
- **Avant fin décembre 2021** : mise en ligne du bilan de la concertation sur le site de la DREAL Grand Est

Ce bilan rendra compte des réponses apportées par le comité local de l'air aux différentes contributions reçues du public et indiquera les propositions qui seront retenues ou intégrées au moins partiellement au plan d'actions.

Et ensuite ?

À l'issue de cette phase importante du projet, les consultations se poursuivront à l'été 2022. Le dossier sera ainsi soumis à l'avis des Conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), à l'ensemble des collectivités locales concernées, ainsi qu'à l'avis de l'autorité environnementale nationale.

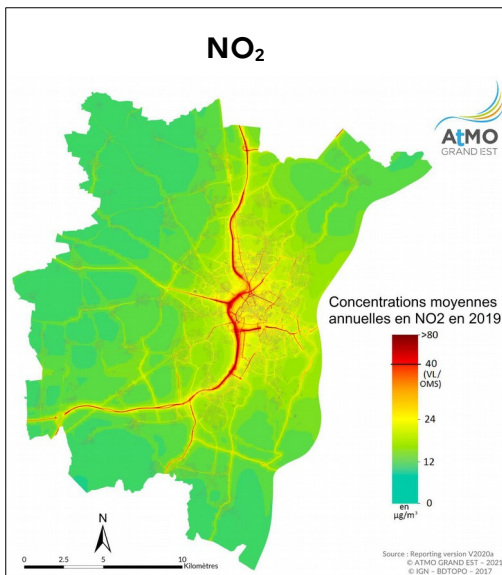
À l'issue de ces procédures, le nouveau PPA de l'agglomération strasbourgeoise sera soumis à une enquête publique, qui devrait se tenir à l'automne 2022 pour permettre une approbation in fine du nouveau PPA début 2023.

Points majeurs du diagnostic prospectif

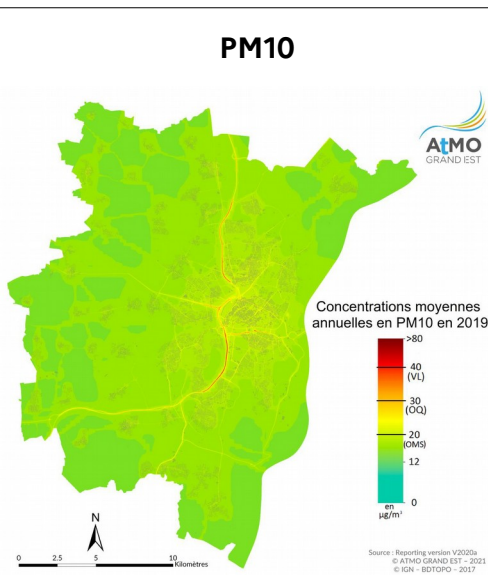
La première étape du processus de révision du PPA consiste à réaliser un diagnostic prospectif comportant un état des lieux de la qualité de l'air, et identifiant précisément les enjeux à traiter en lien avec les différents polluants, tout en tenant compte des spécificités du territoire. Les trois prochaines pages synthétisent le diagnostic prospectif réalisé pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- état de la qualité de l'air sur le territoire en 2019 ;
- les secteurs contributeurs du territoire ;
- les enjeux à traiter dans le nouveau PPA.

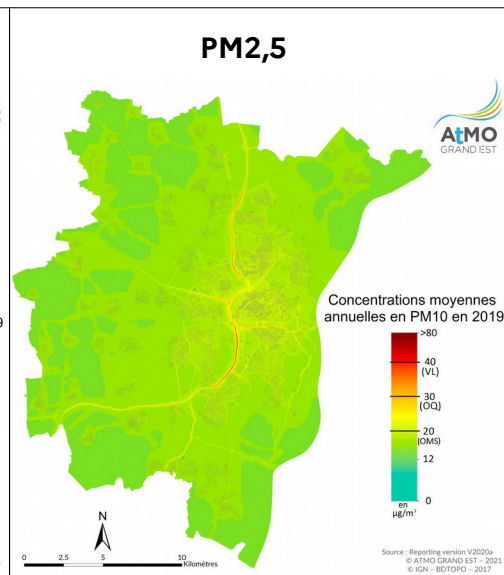
État de la qualité de l'air sur le territoire en 2019 :



En 2019, environ **300 personnes** exposées à un dépassement de la valeur limite de **40 µg/m³** en NO₂ (moyenne annuelle)



En 2019, environ **25 000 personnes** exposées à un dépassement de la valeur guide OMS annuelle de **20 µg/m³** en PM10 (moyenne annuelle) – aucune personne exposée à un dépassement de la valeur limite de **40 µg/m³** en PM10 (moyenne annuelle)



En 2019, aucune personne exposée à un dépassement de la valeur limite de **25 µg/m³** en PM2,5 (moyenne annuelle) mais la **totalité de la population** est exposée à un dépassement de la valeur guide OMS de **10 µg/m³** en moyenne annuelle

Les secteurs contributeurs sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS



- 1^{er} contributeur pour les NO_x (57 %),
 - 2^e contributeur pour les particules (22/23 %) et les GES (34 %)
- En cause : le trafic routier-gaz d'échappement mais aussi usures des pneus, plaquettes, remise en suspensions des poussières sur la chaussée

INDUSTRIE



- 1^{er} émetteur de SO₂ (34 %) et COVNM (45 %)
- En cause : les activités de combustion, l'utilisation de peintures et solvants, la manutention de céréales, les activités de construction.

AGRICULTURE



- 1^{er} émetteur de NH₃ (70 %) et incidences importantes sur les émissions de PM10 (10%) ainsi que les émissions de phytosanitaires
- En cause : les engrais azotés au sein d'une agriculture dominée par les grandes cultures (3/4 des émissions d'ammoniac dues à la fertilisation minérale et un quart à l'élevage)



RÉSIDENTIEL / TERTIAIRE

- Un secteur fortement émetteur de particules (34 % PM10 et 50 % PM2.5) et COVNM (37 %) et SO₂ (37 %)
- En cause : le chauffage, principalement bois
- 1^{er} émetteur de GES (50 %)

PRODUCTION CENTRALISÉE D'ÉNERGIE



- 17 réseaux de chauffage urbain sur le PPA de Strasbourg
- Responsables de la totalité des émissions de la production d'énergie
- Un incinérateur des OM (Sénerval)

Les enjeux à traiter dans le nouveau PPA :

* **enjeu de réduction des émissions de polluants :** la persistance des enjeux sanitaires sur les NOx et sur les PM nécessite la mise en œuvre d'actions complémentaires pour réduire les émissions de ces polluants ;

* **enjeu d'amélioration de la connaissance sur la pollution :** l'ammoniac et les pesticides doivent faire l'objet d'une amélioration de leur connaissance avant de pouvoir faire l'objet d'action visant leur diminution ;

* **enjeu de sensibilisation et mobilisation des citoyens et professionnels sur la qualité de l'air :** les citoyens participent à une partie de des émissions de polluants atmosphériques, il apparaît donc important de sensibiliser et mobiliser au sujet des impacts sur la qualité de l'air.

En lien avec ces éléments du diagnostic prospectif, les membres du comité local de l'air ont travaillé lors du premier atelier de la fabrique des actions sur la problématique suivante : **« co-construire un PPA ambitieux : quels sont les défis et les objectifs à relever pour l'amélioration de la qualité de l'air sur l'agglomération strasbourgeoise ? »**

La page suivante présente les défis à relever qui ont été identifiés par les membres du comité local de l'air.

La fabrique des actions réunira les membres du comité local de l'air encore à deux reprises au cours de l'été et en septembre, pour :

- qualifier les leviers d'actions prioritaires et proposer des actions à intégrer dans le PPA révisé ;
- préfigurer l'analyse multicritère des actions proposées ;
- construire des engagements autour des actions du PPA révisé.

Défis à relever (définis par les acteurs du territoire en fabrique des actions)

Communiquer •
collectivement de manière
positive en se recentrant sur
les enjeux de santé

Rendre visible les aides •
(notamment Fond Air bois)
et sensibiliser sur les actions
du PPA

Réussir la réindustrialisation •
en restant à émission constante

Éviter/mutualiser les •
déplacements qui peuvent l'être
au niveau professionnels et
privés

Développer l'innovation pour •
limiter la production des
particules et pour les capter

Tenir compte des évolutions •
du maillage et des
infrastructures structurantes
(COS, etc.)

Défi de la
communication

Défi de la
connaissance

Défi de la
poursuite
des activités
tout en
limitant les
pollutions

Défi de la
conjonction des
enjeux de la
qualité de l'air
avec les enjeux
environnementaux
et de transition
énergétique

- Développer les connaissances utiles à la réalisation et au suivi des actions du PPA

- Développer l'observation et le suivi-évaluation pour aider à la décision

- Intégrer les enjeux environnementaux de l'azote (impact qualité de l'air versus qualité de l'eau)

- Intégrer la végétalisation et la biodiversité dans les propositions du PPA

- Développer le maillage des infrastructures de carburation alternative